



Recyclage : le comité stratégique de filière est lancé

L'Etat et les entreprises ont signé, ce vendredi, un contrat qui vise à lever les freins au développement du recyclage des déchets. Ils s'engagent à travailler sur six "projets structurants", correspondant aux six principaux défis de la filière. Mais les entreprises réclament "un cadre économique et réglementaire favorable".

Labellisé en novembre dernier par le comité exécutif du Conseil national de l'industrie (CNI), dans le cadre de l'initiative "territoire d'industrie" qui vise à soutenir 124 territoires à hauteur de 1,3 milliard d'euros, le contrat du comité stratégique de filière (CSF) "Transformation et valorisation des déchets" a été signé ce vendredi 18 janvier à Limay (Yvelines). Fruit de plusieurs mois de concertation, il vise à lever les freins au développement du recyclage des déchets, alors que la France veut diviser par deux les volumes mis en décharges d'ici à 2025 et recycler à cet horizon 100% des plastiques.

Recyclabilité et valorisation énergétique



© Fournis par La Tribune L'Etat et les entreprises s'engagent sur six axes destinés à promouvoir la recyclabilité et la valorisation énergétique.



[Visualiser l'article](#)

Les signataires - Etat et entreprises - s'engagent en particulier à travailler sur six *"projets structurants"*, correspondant aux six principaux défis de la filière. Le contrat prévoit notamment d'accélérer la robotisation des centres de tri, afin d'améliorer la qualité de la matière recyclée, mais aussi d'accompagner le dispositif d'"extension des consignes de tri" à l'ensemble des emballages, censé s'appliquer à l'ensemble du territoire français en 2022.

Il insiste également sur la nécessité d'encourager l'éco-conception, en particulier la recyclabilité, des produits, notamment via *"la mise en place d'un réseau d'expertise"*, ainsi que d'accroître l'incorporation de matières premières recyclées dans les produits finis, afin que l'industrie du recyclage soit aussi soutenue par la demande. Dans ce domaine, le gouvernement a déjà obtenus de premiers engagements pour favoriser une plus grande utilisation des matières issues du recyclage de la part des metteurs sur le marché d'emballages .

Le gouvernement a également promis la mise en place d'un bonus sur le plastique recyclé en 2019 . *" Nous devons aller plus loin que les engagements volontaires d'incorporation de matières premières de recyclage énoncés en juin dernier, et ne pas limiter les besoins d'accroissement des capacités d'incorporation aux seuls plastiques"*, note toutefois dans un communiqué la Confédération des métiers de l'environnement (CME).

Le contrat évoque aussi la volonté de la filière de *"donner une impulsion au développement des CSR"*, (les combustibles solides de récupération) issus des refus de tri et valorisés énergétiquement, *"afin d'éviter leur enfouissement"* . Il insiste enfin sur la construction de *"parcours innovants de formation et d'accompagnement RH des entreprises du secteur"*, ainsi que sur l'accompagnement des grands groupes français de la filière *"dans la définition de leur stratégie de développement à l'international"*, *"pour voir émerger à l'échelon mondial, des PME et ETI françaises, agiles et performantes"*.

"Des investissements considérables"

"L'ambition du contrat de la filière transformation et valorisation des déchets est à la mesure du combat que nous menons en faveur de la reconquête industrielle dans notre pays pour créer des emplois et de la richesse", explique Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances, dans un communiqué du gouvernement.

" Une meilleure gestion de nos déchets c'est plus de performance économique, avec de nombreux emplois non délocalisables à la clef et plus de performance écologique, avec une plus faible utilisation des ressources naturelles", ajoute Brune Poirson, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de la Transition écologique et solidaire.

Atteindre les objectifs que s'est fixée la France *"implique des investissements considérables"*, évalués par les professionnels à 4,5 milliards d'euros, a toutefois ajouté lors de la cérémonie de signature le président du Comité stratégique de la filière et directeur général de Suez , Jean-Louis Chaussade, cité par l'AFP.

"Les entreprises sont prêtes à prendre leur part, mais elles ont besoin d'un cadre économique et réglementaire favorable", a-t-il insisté.

pressfrom.info
Pays : France
Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

Avec la division par deux de la mise en décharge, 8 millions de tonnes de déchets supplémentaires vont en effet devoir être pris en charge par les filières de collecte et de traitement. Les professionnels attendent notamment la future loi sur l'économie